

LE LIBRE CANARD

PUBLICATION MILITANTE DU COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'état, des industriels et des partis

AUTOMNE 2015 - n°52 • JOURNAL GRATUIT • LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS



FAIT-IL BIO DANS NOS ASSIETTES ?

EDITO

SOMMAIRE

Edito	p.1
Le bio dans l'assiette	p.2 à p.4
Nos propositions avancent-elles ? ..	p.5
La rubrique Economique	p.6
Tous en train !	p.7
Les panneaux pub se bougent ! ..	p.8
Le héron gris m'a dit	p.9
Les loups en Vaucluse	p.9 & p.10
L'ACSVN	p.11
L'avis des animaux	p.12

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT-VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras
<http://comecolocarp.unblog.fr>
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.



Directeur de la publication :

Christian GUÉRIN

Maquette : **GUÉRI SAU**

Tirage : **S&S reprographie de**

la Mairie de Carpentras

Comité de lecture :

Florence AYME

Marie-Christine LANASPEZE

Denis LACAILLE

Suzanne RUBIO



Où se procurer le **LIBRE CANARD** ?

BIOCOOP de l'Auzonne

COHÉRENCE (Espaces bio à Pernes).

Dans les boulangeries : **LOT** (Rte de St-Didier) **LES LAVANDES** (Av. du Mt-Ventoux)

**LA GLORIETTE DU TALME-
LIER** (Pl. du Palais de Justice)

LA BAGUETTERIE (Av. Frédéric Mistral).

Cinéma **LE RIVOLI**

Mairie de CARPENTRAS

Boucherie **PINEL** (Bédoin)

Distribution occasionnelle sur les marchés

LA RESTAURATION SCOLAIRE : LE COÛT OUI, MAIS LA SANTÉ D'ABORD. Ce sujet est fondamental, aussi avons-nous décidé de le mettre en première page.

Dans le programme électoral de 2014, la municipalité actuelle avait avancé l'idée du bio dans les cantines scolaires. En 2015, **notre ville de Carpentras** en a-t-elle toujours le désir et sera-t-elle capable de mettre en place un approvisionnement progressif des cantines scolaires en produits sains, diversifiés, locaux et biologiques : **introduire des produits bio et locaux en restauration collective.**



Dans « Le Libre Canard », nous avons décidé de vous informer en vous proposant trois pages sur le sujet : une plaquette sur une méthodologie à mettre en place, pour conduire ce projet. Elle est conçue par la **FNAB (FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE)**.

Nous rappelons que 6 hectares de terres agricoles, appartenant à la Mairie, situés à « la Denoves » sont libres. Monsieur le Maire qu'allez-vous en faire ? Quel est votre projet ?

Nos enfants doivent bénéficier d'une alimentation sans résidus de pesticides, d'antibiotiques, de produits vétérinaires... qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire.

Parmi ses missions, l'École se doit d'**éduquer les élèves à la santé** et de suivre leur propre évolution dans ce domaine.

Pour les aliments offerts à la consommation, l'obligation de sécurité et de transparence est un des fondements du droit alimentaire. Les in-

formations disponibles sur l'étiquetage peuvent être communiquées à la demande des parents des élèves.

Que contiennent les ingrédients des menus servis à la cantine ? Que trouve-t-on dans le moelleux au chocolat, les chouquettes à la crème, le surimi, les lasagnes au saumon, les quenelles, les beignets de poisson, le « cordon bleu »... ? Plats livrés par l'industrie agro-alimentaire industrielle.

Beaucoup de villes se sont engagées pour le bio dans leurs cantines : Rennes, Saint Etienne, Toulouse, Mouans-Sartoux, Barjac.... mais aussi Mazan, Lauris, Cavaillon, Avignon, Mérindol, Pernes les Fontaines...

CARPENTRAS EST À LA TRAÎNE. POURQUOI ?

Que devient le Projet Alimentaire Territorial (PAT) tel qu'il est prévu en France dans la Loi d'Avenir (du 13 octobre 2014), pour l'agriculture, l'alimentation, la forêt.

A Carpentras, peut-on espérer voir l'émergence de ce projet, qui a une dimension économique, environnementale, sociale.

Conclusion : Pourrons-nous bientôt souhaiter « Bon appétit » à nos enfants à la cantine, au lieu de « Bonne chance » comme le dit Pierre Rabhi. Nous sommes tous responsables.

Ne fermons plus les yeux, agissons en bon citoyen de notre unique planète. Donnons tous un coup de main aux élus pour qu'ils engagent la transition vers « la bonne bouffe ».

HERVÉ ET MARTIAL

Introduire des produits bio en maîtrisant son budget, c'est possible !

Commune de Courtenay (45) :

340 repas/jour

30 % de bio

1.31 € de coût matière

Commune de Lys-Lez-Lannoy (59) :

1 300 repas/jour,

30 % de bio et local (volume),

7,26 € de coût « repas servi »

dont **1,5 €** de coût matière.

Restaurant d'Entreprise de la Banque de France (Toulouse) :

Un repas **100 %** bio pour des adultes à **1,3 €**

- Caviar de lentilles salade et galettes Miam : **0,22 €**
- Chile Valparaison : **0,45 €**
- Gâteau aux carottes : **0,23 €**
- Pain : **0,40 €**

Plus de bio dans les assiettes, un bon calcul pour les territoires !

Les expériences menées ont des impacts positifs au-delà de l'alimentation et souvent **sources d'économies pour les territoires** :



Développement économique : L'agriculture biologique emploie 60% de main d'œuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle (source : Agreste Primeur n°284 - juin 2012). De plus, s'approvisionner auprès de producteurs ou groupements régionaux permet de maintenir ou créer des activités et filières liées au territoire (ateliers de transformation, activités de logistique, etc.). Ces expériences sont aussi l'occasion de redonner du sens et de valoriser le métier de cuisinier.



Environnement et qualité de l'eau : En développant l'agriculture bio sur les zones de captages, les coûts de traitement de l'eau (supportés par les contribuables) sont diminués. Par exemple, à Munich, le développement de la bio autour des captages revient 27 fois moins cher que les coûts estimés de dénitrification.



Santé : Le cahier des charges de l'agriculture biologique interdit l'utilisation de pesticides et engrais chimiques de synthèse, et préserve ainsi la santé des agriculteurs et des consommateurs.



Éducation : Introduire des produits bio locaux en restauration collective donne l'occasion de mettre en place des actions pédagogiques avec les convives (éducation au goût, à l'alimentation, à la consommation responsable, etc.).



Accessibilité et Social : Introduire des produits bio locaux en restauration collective permet de rendre accessible au plus grand nombre des produits de qualité.

Conseil et formation :

Les conseillers Restauration Collective du réseau FNAB pourront vous accompagner pour la réalisation de diagnostics, l'organisation de formations du personnel et d'animations pédagogiques.

Contactez : jportier@fnab.org

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose une formation « Gestion Financière d'un service de restauration collective ». www.cnfpt.fr

Ressources :

Consultez le site internet dédié à la restauration collective bio
www.repasbio.org

Retrouvez les expériences réussies sur le site de mutualisation
www.restaurationbio.org

Introduire des produits bio et locaux en restauration collective

en maîtrisant son budget



Même si le prix est souvent le premier frein évoqué lorsqu'on envisage l'introduction de produits bio en restauration collective, de nombreuses expériences montrent que des solutions existent, et permettent de maîtriser son budget.

Quelques clés de réussite :

● Suivre et évaluer ses dépenses :

Le poste de dépense alimentaire ne représente en moyenne que 25 % du coût total d'un repas en restauration collective (voir ci-contre). Des économies peuvent donc être réalisées en agissant sur les dépenses non alimentaires, puis réaffectées pour les achats de denrées.

« Quel est mon coût alimentaire par repas du dernier mois ? De l'année ? Quel est mon coût de repas livré ? Servi ? Combien me coûterait par convive l'achat de pommes de terre bio pour toute l'année ?... »

En utilisant les principes et tableaux de bord de la comptabilité analytique, vous pourrez connaître et suivre les différents postes de dépenses, calculer des ratios, justifier certains investissements et nuancer l'impact budgétaire de certains produits.

● Commencer par un diagnostic de site :

Il permettra, outre de définir un plan d'actions adapté à ses ressources et objectifs, d'identifier les postes sur lesquels des économies peuvent être réalisées.

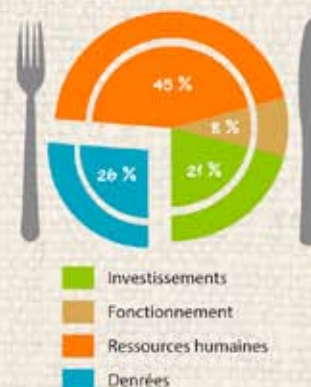
● Impliquer et former le personnel :

Les gestionnaires, ainsi que le personnel en cuisine, doivent être accompagnés dans leurs changements de pratiques (choix des produits, techniques culinaires, optimisation du temps de travail, marchés publics, etc.).

● Proposer des animations éducatives, impliquer et communiquer auprès des convives :

Cette sensibilisation permettra, entre autre, de limiter le gaspillage.

➤ Décomposition du coût d'un repas
Étude réalisée en 2008 sur 70 établissements d'Ile-de-France



Plus globalement, l'introduction doit :

Être progressive et régulière : Commencer par substituer toute une ligne de produits à l'année en choisissant des produits « faciles » : pain, carottes, pommes, produits laitiers, etc. Les opérations de repas 100% bio sont pertinentes à condition que leur fréquence soit définie et qu'une planification avec les producteurs soit faite. Si ces opérations sont trop ponctuelles et pas anticipées, elles ne structurent pas la filière agricole et risquent d'engendrer des surcoûts.

Être planifiée et dans la durée : Pour les producteurs ou leurs groupements, une garantie de débouchés pendant une certaine période (via un marché public par exemple) évitera une répercussion du risque sur le prix.



Avec la contribution Générale
du congrès d'affiliation agricole
« développement agricole et rural »

Les sources d'économies

Carottes râpées

- Produits localement et donc de saison
- Achetées en circuits courts
- Préparées sur place, juste broyées (en bio pas besoin d'épluchage) = moins de déchets
- Assaisonnées avec une vinaigrette maison
- Disposées en « salad bar » avec d'autres crudités de saison = quantités adaptées donc moins de gaspillage
- Suppression des barquettes
- Ex : 50 000 € d'économies à la cuisine centrale de Charleville Mézières (08)

Légende

- Impact sur dépenses alimentaires
- Impact sur dépenses non alimentaires

Agriculture bio développée, qualité de l'eau préservée !

Pommes

- Coupées et distribuées par quartiers = moins de gaspillage
- Non épluchées = moins de pertes, moins de temps de préparation
- Ex : la peau représente 15 % du poids de la pomme (et est 100% riche en antioxydants)

Pain

- Semi-complet = plus rassasiant
- Tranché et disposé en bout de sel avec possibilité de se ressuyer = moins de gaspillage
- Ex : pertes diminuées de 70 % sur le pain au Lyzée des Sarcènes à Bourg-en-Bresse (01)

Plat principal

- Céréales bio complètes ou semi-complètes = plus nourrissantes que les céréales raffinées (on peut donc baisser les grammages)
- Viande bio = moindre fonte à la cuisson car plus riche en matière sèche
- Ex : les saucisses de porc bio ont des rendements de cuisson supérieurs en moyenne de plus de + 10 % par rapport aux saucisses conventionnelles
- Cuissons lentes = meilleur rendement matière, économies d'énergies
- Ex : le CHS de Dole (39) mesure des rendements de 10 à 20 % supérieurs en cuisson basse température
- Diversification des apports protéiques pour ne pas dépasser les recommandations du GEMRCN, en redonnant une place aux protéines végétales.
- Ex : 5 g de protéines = 25 g de légumes crus + 1 tranche de pain = 1 tranche de jambon (40 g) = 1 portion de fromage (30 g)



Fromage blanc

- Acheté au kilo et saucré à juste dosage (6% max)
- Servi en ramequins avec portions adaptées suivant l'âge et l'appétit des convives
- = moins de gaspillage

... Et les déchets ?

- Déchets triés et pesés, et chiffres affichés
- Ex : la lutte contre le gaspillage dans la commune de Meurville-Saint-Pierre (06) a permis d'économiser 0,15 € par repas (+70 % de gaspillage en 3 ans) !
- À voir : L'opération « Moins de gaspillage Plus de bio » à l'Hôpital de Saintes (17)
- www.penser-bio.fr/Moins-de-gaspillage-plus-de-bio

Mais aussi :

- Élaborer des menus avec les convives et tests gustatifs = moins de gaspillage
- Établir des fiches techniques par convive avec grammages et coûts correspondants = quantités et budget adaptés
- Gérer les effectifs pour ajuster les quantités prévues et servir = moins de gaspillage
- Éliminer ou remplacer par du fait-maison les produits coûteux sans intérêt nutritionnel (fonds de sauces, vinaigrettes, pâtisseries, quiches, pizzas industrielles...)
- Réviser les grammages = moins de gaspillage
- Ex : la cuisine Centrale d'Arradon (56) a fait 10 000 € d'économies sur une année en révisant ses grammages
- Planifier pour optimiser le temps de travail :
 - si une composante est plus élaborée, simplifier les autres ;
 - certaines tâches peuvent être réalisées à la veille (ex : cuisson et découpage de la viande) ;
 - selon la préparation, certains fruits et légumes bio peuvent se passer d'épluchage ;
 - mettre en place un Salad bar, etc.
- Investir dans du matériel / équipement :
 - Four vapeur, permet de faire soi-même son « jus » sans fond de sauce
 - Coupe pommes manuel (entre 3 et 10 €) = moins de gaspillage
- Optimiser l'utilisation des fluides : gaz, eau, électricité, etc.
- Ex : double production 1 ou 2 j/semaine pour limiter les dépenses d'énergie et de ménage les autres jours.

NOS PROPOSITIONS AVANCENT-ELLES ?

« **M**archons vers l'école » (voir article p.2 Libre canard été 2015) pour donner envie aux parents et aux enfants de marcher un peu et pour désembouteiller et sécuriser les abords des écoles :

A l'école maternelle de la Cité Verte, enseignants et parents ont déjà discuté de ce projet en Conseil d'école à la fin de l'année scolaire... Mais c'est fou comme on est accro à son véhicule et comme on pense gagner du temps en venant jusque devant l'école en voiture conduire ou chercher son petit... en roulant à 2 km à l'heure et sans pouvoir se garer !

On va reprendre le projet avec les nouveaux parents qui vont être élus prochainement comme représentants des parents d'élèves, ainsi qu'avec les enseignants... Et aussi la Mairie : c'est nécessaire.

Il serait également souhaitable que les vélos puissent emprunter le chemin Saint Labre et bénéficient donc d'un aménagement approprié...

Quant au **désencombrement de l'avenue Clemenceau** grâce à un lieu de parking « dépose-minute » place Terradou pour les parents conduisant leurs enfants à Saint Joseph, cela va dépendre de l'aménagement de l'avenue elle-même; plus, nous y comptons bien, une voie sécurisée pour les cyclistes (voir paragraphe sur l'écomobilité plus bas).

« **Eco-ÉDUCUER** » : nous pensons poursuivre notre action (voir dans le Libre canard de l'été p.8 le bilan de l'action menée au printemps auprès de plus de 700 enfants sur l'air, ses pollutions et les conduites à tenir pour un air plus pur). Notre travail maintenant c'est de choisir un thème non encore abordé et convenant bien aux CM1 et CM2, de chercher des supports audio-visuels, de contacter les enseignants, retenir une salle, de trouver des financements pour amener

les enfants en car, etc... Ce projet continue : ça marche bien chaque année depuis 2010 !

Eco-MOBILITÉ

Concernant la piétonnisation progressive du centre historique de Carpentras, des « expériences » seront menées les vendredi et samedi, des bornes rétractables devraient être installées à l'entrée de la rue Porte de Monteux, seuls les résidents pourront pénétrer dans la ville par cet accès. Ensuite, progressivement, d'autres pénétrantes en seront équipées. Des aménagements seront réalisés place de la Juiverie pour rendre cet espace plus convivial et paisible.

La liaison cyclable avec la gare sera réalisée depuis la place A. Briand (et la piste du tour de ville) par la création, avenue Clemenceau, d'une voie à contre sens sur une centaine de mètres. Seuls les bus de la Cove, les taxis et les cyclistes pourront l'emprunter avec un aménagement approprié, elle se prolongera boulevard Wilson.

Elle devrait être co-financée par la Cove et le Département. Pour les autres réalisations cyclables (lire les canards n°48 et 49)... ? nous attendrons !

Marie-Christine et Christian



BOULANGERIE LOT
QUALITÉ NUTRITIVE
FARINE DE MONTAGNE
HAUT DE GAMME DU VERCORS
ÉCOLOGIQUE
FARINE SANS ADDITIF
EN CIRCUIT COURT
GOÛT ET SAVEUR
DIFFÉRENTS PAINS SPÉCIAUX
AVEC FARINES ISSUES DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
ROUTE DE SAINT-DIDIER (à côté de Carglass) **CARPENTRAS**
04 90 60 37 34
DU LUNDI AU SAMEDI MATIN



Ventoux - BIO
Un BOUCHER BIO qui découpe devant vous
selon votre demande et qui FABRIQUE
sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE
BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN
OUVERTURE
Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

PARLONS DES POLLUTIONS ET DÉPOLLUTIONS

Michel Laloux¹

La conférence sur les changements climatiques qui se réunira à Paris à partir du 30 novembre 2015 est la 21^{ème} ; d'où son nom **COP 21**. Les éditions précédentes n'ont pas abouti aux résultats attendus par les défenseurs de l'environnement, loin s'en faut. Le réchauffement climatique commence à être pris en considération, au niveau des discours politiques ; ce qui ne veut pas dire qu'il est pris au sérieux, car sinon cela signifierait que l'on a conscience de la gravité de la situation, laquelle deviendrait alors l'objet d'un traitement prioritaire. Or d'autres intérêts priment.

Dans son dernier livre **Tout peut changer**, Naomi Klein² pointe du doigt, avec sa précision factuelle habituelle, les pressions de certains milieux économiques pour empêcher la prise en compte du réchauffement climatique. Page après page on découvre les différentes stratégies mises en place, notamment le lobbying auprès des « décideurs » politiques, pour lequel des milliards sont dépensés chaque année. Certains diront que le système est pourri. Mais en le formulant ainsi, nous laissons entendre qu'il est parvenu à cet état et que si nous introduisions des règles, des codes de bonne conduite, bref que nous moralisons la vie politique, il retrouverait sa virginité et que les bonnes décisions seraient prises et seraient suivies d'effets.

N'y a-t-il pas un parallèle entre le concept de moralisation de la vie politique et celui de l'agriculture raisonnée ? Dans les deux cas on se trouve face à une recherche de compromis sans aller aux véritables causes du problème. On veut maintenir ce qui est en place en l'encadrant. Remarquons



que nous avons le même raisonnement lorsque nous parlons de finance éthique ou de placement éthique.

Peut-être devrait-on se dire que la pollution de la nature vient de notre conception de la nature. De même, il se pourrait qu'une observation plus poussée des phénomènes révèle que le manque de morale dans nos démocraties provient de la conception que nous avons de celle-ci. Et que dire de l'économie ? Avons-nous les concepts qui lui correspondent ?

Au fond, nous pouvons dire que nous sommes face à une triple pollution réclamant une triple dépollution mais qui devrait être simultanée. Car vouloir n'agir que sur l'un des paramètres n'aboutira qu'à des mesures très partielles, voire même provoquera des effets pervers. Nous en avons eu un exemple avec certaines mesures prises lors de précédentes COP. Les permis de polluer et l'instauration du marché du CO₂ se sont révélés contre-productifs et n'ont rien réglé sur le fond. On a voulu améliorer un problème dans la nature, celui du carbone, en utilisant une technique économique, sans se demander si celle-ci correspond à un développement sain et durable de ce dernier domaine. En effet la loi de l'offre et de la demande est à la base de l'instauration d'un marché du carbone et de nombreux spécialistes de l'environnement ont trouvé, à l'époque, que c'était une mesure acceptable et qui pourrait avoir un effet positif.

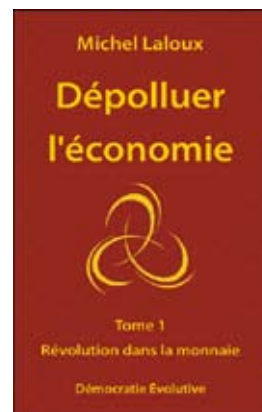
C'est-à-dire qu'ils prenaient l'offre et la demande comme une loi inhérente à l'économie.

N'ayant pas dépollué leur conception de l'économie, ils en adoptaient un mécanisme pour soigner l'environnement. Comme le dit Naomi Klein : les acteurs décisifs dans le domaine de l'environnement « *ont gaspillé de nombreuses décennies à tenter de résoudre la quadrature du cercle en se demandant comment le marché pourrait par lui-même régler la crise du climat* »³.

De la même façon, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour dénoncer le déficit de démocratie au niveau de chaque pays, mais aussi à celui de l'Union Européenne. En France, par exemple, on s'imagine qu'une élection des députés à la proportionnelle permettrait d'envoyer à l'Assemblée Nationale davantage de représentants des mouvements écolo-

giques et qu'ainsi la cause progresserait ; ou bien qu'il faudrait tirer au sort les députés. Ces propositions ont, à l'arrière-plan, la conception d'une démocratie représentative. Notre pensée, formée à l'école, n'est-elle pas polluée par ce qui, au fond, pourrait bien se révéler n'être qu'un oxymore ?

En évoquant une triple pollution - nature, démocratie et économie - je n'exclue pas qu'il puisse en exister d'autres, bien au contraire. Je veux seulement illustrer le fait que nous avons besoin de relier les phénomènes entre eux pour parvenir à les insérer dans une approche toujours plus globale. Dans un prochain article, j'aborderai la dépollution de l'économie.



1 Michel Laloux est économiste et philosophe de l'éducation. Ses recherches portent sur de nouvelles formes sociales dans lesquelles la société civile joue un rôle central. Il a publié, entre autres, **La Démocratie Évolutive**, Éditions Yves Michel et **Dépolluer l'économie**. Plus de détails sur le site : www.democratie-evolutive.fr

LE TRAVAIL N'EST PAS UNE MARCHANDISE Travail, rémunération, retraite et chômage en Économie à Valeurs Ajoutées Humaines. Séminaire à Mormoiron du 29 oct. au 1er nov 2015, animé par Michel Laloux. Programme sur le site www.democratie-evolutive.fr

2 Naomi Klein, **Tout peut changer - Capitalisme et changement climatique**, Actes Sud/Lux 2015.

3 Ibid, p 32

TOUS EN TRAIN !

«LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AUX SERVICES DES TRANSPORTS»

LES COMITÉS DE LIGNE EN PACA

Comités de ligne, prenez la parole ! Chaque usager des réseaux de transports régionaux a la possibilité de participer à l'amélioration du service public de transport de voyageurs sur le réseau des Trains Express Régionaux (TER), des Lignes Express Régionales (LER) et de la ligne des Chemins de Fer de Provence (CP).

Qu'il s'agisse de donner son avis sur les horaires, les dessertes, de faire des propositions ou de dialoguer avec les élus..., les Comités de ligne sont le lieu d'expression où se retrouvent les usagers, les élus, mais aussi les professionnels du transport, les autorités organisatrices du transport ainsi que les représentants d'associations.

Les Comités développent l'information, la participation des usagers ainsi que la concertation entre les acteurs, conditions essentielles d'une amélioration continue du service et d'un approfondissement de la démocratie participative. Ce sont des lieux d'expression entre les usagers, les partenaires socio-économiques, la Région (l'autorité organisatrice), les exploitants (la SNCF, les transporteurs routiers, la Région des Chemins de Fer de Provence).

On dénombre pas moins de 15 comités de ligne en PACA.

Le Comité écologique a donc demandé à M. Jean-Yves Petit, Vice-Président Délégué aux transports et à l'éco-mobilité de créer un comité de ligne pour parler des problèmes inhérents à l'exploitation de la ligne Carpentras-Avignon.

Cette proposition fut acceptée, et une réunion préparatoire s'est tenue à Carpentras le 8 octobre en présence de nombreux décideurs.



Nous reviendrons sur les décisions prises, mais pour le moment, nous vous présentons succinctement nos réflexions et propositions.

QUESTIONS À DÉBATTRE DANS LE CADRE DU FUTUR COMITÉ DE LIGNE CARPENTRAS-AVIGNON

- TER pas cher pour l'abonné, trop cher pour le voyageur occasionnel qui préférera utiliser le car ou sa voiture pour se rendre à Avignon.
- Une gamme de tarifs sur le trajet Carpentras-Avignon centre, véritable usine à gaz :
- Un calendrier voyageur complètement inadapté, avec une période blanche à... forte affluence !? où seule une réduction de 25 % pourra être accordée, et une période bleue où 50 % de réduction pourra être appliquée.

Ensuite, on trouve des tarifs à toute les sauces.

- **Tarif normal** (5,90€)
- **ZOU solidaire** (1,10€)
- **ZOU études** (3,00€)
- **ZOU 75 %** (1,50€)
- **carte SENIOR** (3,00€)
- **carte SENIOR** (2,20€) suivie d'une correspondance en gare d'Avignon.
- Des **abonnements mensuels** de 61,50 € pour étudiants à 76,70 € pour travailleurs,
- un **abonnement annuel** pour étudiant à 76,70€, un autre ZOU annuel à 53,80€, etc.

Avec le bus c'est 1€, 1,60 € ou 2 € seulement le trajet.

Il serait vivement souhaitable qu'il y ait en gare de Carpentras, un guichet réservé au départ imminent, l'autre servant aux demandes de renseignements ou à la vente avec réservation de billets pour le réseau national.

Nécessaire aussi, un agent affecté pendant un certain temps, à la formation des utilisateurs du distributeur automatique de billets (que beaucoup n'utilisent pas par manque de connaissances).

Instauration du « guichet unique » permettant aux utilisateurs d'emprunter les bus de Transcove, le TER et les bus de la TCRA d'Avignon avec un **titre unique de transport** (style carte Orange en Région parisienne ou Navigo sur le Transilien qui

permettent d'utiliser métro, bus et RER.) Amélioration de l'intermodalité en gare d'Avignon centre : les bus de la TCRA (desserte urbaine d'Avignon) devraient partir de l'esplanade de la gare.

Les automobilistes bénéficient des parkings (gratuits) de l'île Piot et des Italiens avec une navette gratuite pour aller au centre d'Avignon. Ce n'est pas le cas pour le voyageur ferroviaire.



Pour concurrencer efficacement la voiture particulière, la vitesse commerciale pourrait être améliorée.

Pour abaisser le temps de trajet Carpentras - Avignon certaines dispositions pourraient être prises, comme la création de TER directs (aux heures de pointe seulement) avec un seul arrêt en gare de Montoux .

Aux dires même d'un « roulant », parti avec un retard de 10 minutes au départ d'Avignon, il est arrivé à l'heure à Carpentras, en effectuant le trajet en 20 minutes.

La gare de Sorgues bénéficie déjà de 15 arrêts dans chaque sens sur l'axe Bollène-Avignon, l'arrêt du TER en provenance de Carpentras n'intéresse que très peu de voyageurs.

Enfin, il serait vivement souhaitable de créer des TER de fin de soirée, assurant une correspondance avec les TGV 6129 de 22h15 et TGV 6161 de 23h00 en provenance de Paris.

Ce TER pourrait aussi, en gare d'Avignon centre, accueillir une clientèle ayant passé une soirée à Avignon.

Des circulations supplémentaires pourraient être programmées lors de certains événements.



Toutes ces propositions vont dans le seul but de favoriser le report de la route vers le rail, et de rendre l'utilisation du TER plus simple et attractive.

Ce report est un enjeu permettant de favoriser la transition énergétique et écologique à laquelle nous sommes très attachés, l'empreinte carbone étant divisée par 9 par l'utilisation du train.

À noter, qu'à notre avis, les mesures préconisées ne nécessitent pas d'investissements lourds.

Par contre elles demandent de la part des différentes A.O.T. (COVE, Région, Département et TCRA) la volonté politique nécessaire pour améliorer cette relation par la coordination de l'offre et de la tarification.

C. Guérin



ÇA BOUGE !

Les panneaux publicitaires sont allés voir ailleurs

La taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) a été créée en 2008 dans le cadre de « la loi de modernisation de l'économie », elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

Elle permet de taxer les enseignes et panneaux publicitaires au m².

Les **enseignes** permettent de signaler sur le lieu même l'activité de l'entreprise.

Les **panneaux publicitaires** sont ces verrues de 4 m x 3 qui jalonnent nos entrées de ville.

Une **pré-enseigne** correspond à toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un

local ou terrain, où s'exerce une activité.

Le cabinet MARSON Conseil a été mandaté par la Mairie de Carpentras, pour une durée de 3 ans, afin de répertorier dans un **premier temps** toutes les enseignes pré-enseignes et publicité, dans le but d'appliquer la T.L.P.E. qui ne l'était toujours pas sur notre commune.

Il serait donc envisagé d'appliquer cette facturation des enseignes et panneaux publicitaires pour 2015, et de présenter la facture à la fin de cette année.

Au vu de la note, et après réflexion, le propriétaire sera incité à réduire la voilure et à déposer certains panneaux. C'est le but recherché.

Pour nous, le point positif de cette loi, c'est d'inciter les commerçants et entreprises à mieux respecter l'environnement et les paysages, en recherchant une meilleure intégration urbaine, tout en signalant leurs activités.

Il faut savoir que de nombreuses enseignes et publicités sont illégales sur notre territoire.

Cette forme de publicité n'est-elle pas dépassée à l'heure d'internet et du GPS ?

L'article R. 581-63 stipule que les enseignes apposées sur la façade d'un établissement commercial ne peuvent avoir une surface cumulée excédant 15 % de la surface de cette façade, elle peut être portée

à 25 % si la surface de la façade est inférieure à 50m².

Dans un second temps, ce Cabinet a répertorié tous les panneaux publicitaires illégaux sur la commune.

Le rapport a été remis à la Mairie fin septembre. Cet inventaire, nous l'avons déjà réalisé et transmis à « Paysages de France » (voir n° 49, 50 et 51 du « Canard »), nous pourrions voir ainsi la volonté affichée de la municipalité d'agir pour les supprimer.

Suite à un entretien avec les services de la **D.D.T.** (Direction Départementale du Territoire), nous avons été informés de l'envoi d'un courrier auprès des Maires et de tous les corps de métier, les informant de la suppression au 13 juillet 2015 de toutes les pré-enseignes hors agglomération (hormis celles dérogatoires qui concernent la fabrication ou la vente de produits du terroir et les monuments historiques ouverts à la visite).

Suite à cet envoi, ces services ont fait de nombreux relevés sur le terrain, dans certaines zones, assez rapidement 40 % des pré-enseignes ont été déposées.

Pour les autres, des mises en demeure et contraintes seront appliquées.

Ces services agissent d'après des « Plans de contrôle », ou bien sur des dossiers remis par des associations, le tout sous l'autorité du Préfet.

Nous avons ressenti au cours de cet entretien une réelle volonté d'agir et de faire appliquer la loi.

Raymond et Christian

LE HÉRON GRIS M'A DIT

LES BONNES IDÉES FUSENT
DE PARTOUT !

Pour vous alerter sur les bonnes conduites à tenir, vous pouvez télécharger gratuitement (pour ceux qui ont Windows) un fond d'écran, fait par l'association Green Nation, qui fait apparaître sur votre ordinateur une forêt verte et dense. *Jusque là tout va bien n'est ce pas*, mais si vous abusez des impressions sur papier alors les arbres commencent à se raréfier... **Pour montrer que les gestes anodins du quotidien contribuent aux désastres écologiques.** Aller voir sur le site : « desktop.greennation.com.br »

A quand une alerte pour celles et ceux qui envoient beaucoup de mails : cette attitude consomme énormément d'électricité !

Comment construire et rénover durablement votre habitation en **réduisant les consommations d'eau et d'énergie** ? Avec le pôle « Bâtiments Durables Méditerranéens » (BDM) bénéficiez d'une méthode, d'outils, et du savoir-faire d'un réseau de professionnels. Inscrivez-vous sur la plate-forme collaborative : <http://polebdm.eu/page/ma->

maison-bdm ou contactez Bâtiments Durables Méditerranéens, 32 rue de Crimée, 13003 MARSEILLE ;
tél : 04 42 20 06 49

ET LES BONNES NOUVELLES AUSSI...

Après 7 ans de disette, **le thon rouge est de retour.** Aussi les quotas de pêche ont-ils été rehaussés de 20 % pour la campagne qui vient d'avoir lieu, principalement au large de Malte et des îles Baléares. **Les thoniers français comprennent maintenant le bien-fondé des mesures de restriction et disent que l'on est arrivé à un bon dialogue** : « Notre intérêt est plutôt de pêcher peu de poissons

pour que les prix se maintiennent ». La grande distribution avait elle aussi compris le problème et renoncé à vendre du thon rouge. *Bravo, et merci à tous !*

Et vous consommateurs, acheter plutôt du « thon rouge de ligne » pêchés par les petits patrons pêcheurs qui commercialisent en France, alors que les gros bateaux exportent plus de 90 % de leur pêche vers le Japon, après un séjour en cage d'engraissement !

Allez, bel automne à toutes et tous.

Propos du héron gris recueillis par
M.C.Lanaspèze



DES LOUPS EN VAUCLUSE

Oui, le loup est présent dans le Vaucluse, essentiellement dans le Ventoux, les Monts du Vaucluse et le Luberon. Plusieurs prédatons de loup ont été validées par l'Office National de la Chasse : « loup non exclu », c'est à dire pas certain, et une louve a été braconnée en février 2012 dans le Ventoux (l'association FERUS * a porté plainte). Il n'y a pas de meute installée dans le Vaucluse, les attaques sont le fait de loups solitaires provenant de meutes installées probablement en Montagne de Lure (un loup peut parcourir 100 km en une journée !)

Vous pouvez vous en réjouir ou bien, pour certains, vous lamenter. Vous réjouir pour ceux qui souhaitent un département où la nature l'emporte sur le béton et le goudron ; vous lamenter si vous estimez cet animal nuisible et dangereux, ou contraire aux intérêts des éleveurs ovins

en Vaucluse ; ce qui est après tout compréhensible.

Il n'en reste pas moins que, d'une part, la population nationale est favorable au loup, et en zone rurale (un sondage réalisé par BFMTV donne 80 % d'opinions favorables, pour la protection du loup) ; d'autre part, la protection du loup est une obligation légale pour tous (arrêtés ministériels du 22/7/1993, mis à jour le 23/4/2007, en application de la Direction Habitat de l'Union Européenne, qui protège le loup en tant qu'espèce prioritaire.

Or, la polémique fait rage dans notre région, particulièrement dans le milieu des éleveurs, dont certains estiment que le loup remet en cause l'élevage ovin. L'on peut comprendre ce point de vue, mais quelques données objectives devraient permettre de remettre en cause des a priori, sinon des contrevérités, et de dépassionner le débat :

LE LOUP ENTRAÎNE LA DISPARITION DE L'ÉLEVAGE OVIN ? FAUX :

L'on estime à 350 individus la population de loups en France, venus naturellement de l'Italie en 1980. Son expansion démographique, et donc géographique, est de l'ordre de 10 à 15 % par an (30 % s'il n'y avait pas de braconnage). Les 2/3 de la population de loups sont dans les Alpes du Sud. Or c'est dans notre Région que le cheptel ovin est à peu près stable alors qu'il a chuté de 26 % en Rhône-Alpes et de 50 % en Limousin et Auvergne, deux Régions où les loups sont peu présents (aucune meute). Pour un cheptel de 700.000 brebis dans les zones de présence du loup, le taux de mortalité dû au loup est de 1,2 %, alors que la mortalité hors loup est de l'ordre de 10 % (parasitisme, chiens divagants, pertes dans les estives). L'Italie a un cheptel ovin supérieur à la France (7 millions, pour 6 millions en France) et compte un millier de loups. En Espagne 14 millions de moutons pour 2.000 loups. Comment font-ils ?



LA COHABITATION ÉLEVAGE/LOUP EST IMPOSSIBLE ? FAUX :

On y arrive bien en Italie et en Espagne, où le taux de prédation du loup est nettement inférieur à celui que nous connaissons en France : 22 pertes par loup en France, 2 en Italie. Les raisons de ce différentiel sont évidentes quand on sait que les mesures de protection du troupeau, et notamment l'emploi de bergers, sont supérieures à celles que nous connaissons en France. Dans d'autres pays on préfère protéger plutôt que protester, c'est plus efficace.

LE LOUP C'EST LA RUINE DES ÉLEVÉS ? FAUX :

Le « plan loup » permet l'indemnisation correcte pour chaque animal tué, y compris au bénéfice du doute (chien ou loup ?). Des aides importantes sont accordées pour les dispositifs de gardiennage et l'embauche de bergers. Enfin si la protection du loup est une contrainte de la politique européenne, les 2/3 des revenus des éleveurs proviennent de l'Europe au titre du maintien de la biodiversité.

Par ailleurs, pourquoi les gros troupeaux (2.000, 3.000 têtes) continuent-ils à se développer et à transhumier en zone de présence du loup ? C'est le cas, dans le Ventoux pour deux troupeaux qui atteignent 3.000 têtes et bénéficient largement des aides européennes...

L'OPPOSITION ENTRE PROTECTEURS DE LA NATURE ET ÉLEVÉS EST IRRÉDUCTIBLE ? FAUX :

L'ASSOCIATION FERUS* coopère, dans les Alpes du Sud, avec des éleveurs ovins, dans le cadre d'un programme pastoral qui met à leur disposition

des volontaires pour les aider dans les zones de présence du loup.

De nombreux éleveurs ont compris qu'il valait mieux respecter la loi, plutôt que de l'enfreindre (ce qui peut leur coûter cher), et mettre en œuvre des mesures de protection en profitant des aides du « plan loup ».

En Italie dans les Abruzzes (100 loups pour le tiers du département du Vaucluse en superficie), les éleveurs et les protecteurs de la nature coopèrent : l'écotourisme, l'élevage bio prospèrent, et le loup -et

l'ours !- sont devenus l'image de marque du territoire. Certains éleveurs communiquent même sur le fromage Pecorino en utilisant l'image du loup...

Nature et agriculture même combat. Certains l'ont compris. Ils seront gagnants dans les années qui viennent.

Jean LANASPEZE

Trésorier de l'association FERUS

** L'association FERUS, première association nationale pour la protection des grands mammifères sauvages, réunit 3 600 adhérents qui se mobilisent en particulier pour la protection du loup, de l'ours, du lynx.*

Elle est membre fondateur du « Collectif des Associations pour la Protection du Loup » qui réunit 25 associations de protection de la nature, et qui a édité un document « Loup, pour en finir avec les contre-vérités », repris en partie dans cet article.

Association FERUS, BP 80114, 13718 ALLAUCH Cedex ; tél : 04 91 05 05 46, ; mail : ferus1@wanadoo.fr





Pains au levain
CUITS DANS UN FOUR À BOIS

*Traditions, campagnes, spéciaux
Pains décorés et centres de tables*

*La Gloriette du Talmelier
et du potager*

FABRICATION ARTISANALE

VIENNOISERIES et autres préparations sucrées / salées

**PRODUCTEUR DE CÉRÉALES
BLÉ ET PETIT ÉPEAUTRE À MAZAN**

65, place du Général de Gaulle (en face du palais de justice) - Carpentras - 04 90 70 77 68



L'ACSVN, UNE ASSOCIATION QUI A LES PIEDS SUR TERRE !

L'ASSOCIATION CARPENTRASSIENNE SAU-VEGARDE VIE ET NATURE, a été créée au début des années 80 suite à l'implantation du kart à l'intérieur de l'hippodrome de Carpentras et générant des nuisances sonores auprès de nombreux riverains.

D'après négociations avec la Mairie de Carpentras ont permis de fixer un planning annuel à 109 heures, entraînements et courses compris. À ce jour, il faut veiller attentivement à ce que le planning annuel soit respecté et reporté d'une année sur l'autre.

Rapidement l'ACSVN a été confrontée à d'autres nuisances sonores générées cette fois par l'aérodrome de Carpentras, sur lequel toutes sortes d'activités étaient permises : voltige, parachutisme, vol de planeurs, constructeurs amateurs, etc...

Aujourd'hui, après de multiples négociations et combats menés par l'association, le parachutisme a été transféré à Pujaut et la voltige est interdite.

Une Commission Consultative de l'Environnement a été mise en place au début des années 2000, afin d'établir un code de bonne conduite réglementant l'usage de l'aérodrome. Ledit code avait été rédigé par l'ACSVN et discuté avec les utilisateurs et gestionnaires de l'aérodrome. L'ACSVN était fière d'être force de proposition et d'avoir fait ratifier le premier code de bonne conduite entre usagers et riverains d'un aérodrome en France.

Malgré cela, ce code s'est délité au fil du temps, notamment avec l'installation des silencieux sur les avions basés, qui n'a jamais été suivie d'effet. En effet, certains avions « équipables » de silencieux ont obtenu les subventions qui leur ont permis d'équiper leurs appareils. Dans le temps, les avions remplacés ont été vendus avec leur silencieux et les nouveaux ?????!!!!

Depuis, nous ne cessons de réclamer la mise en place de nouveaux silencieux qui réduiraient de façon notoire les nuisances sonores.

D'autre part, la communication avec certains des usagers de l'aérodrome n'est pas aisée et nous devons sans cesse rappeler les engagements pris soit par courrier, soit par SMS ou coups de téléphone, soit lors de réunions avec la COVE.

Nous sommes intervenus à maintes reprises dans la non-installation des hélicoptères à but



commercial, malgré la promesse et l'interdiction qui avaient toujours été faites par le gestionnaire de l'aérodrome, c'est-à-dire la COVE. Cela fut une bagarre de titans pour faire respecter les engagements qui nous avaient été consentis.

Nous avons tenu bon, et forts de cette réussite, nous continuons à essayer coûte que coûte à faire respecter les droits des riverains et à relancer en permanence les négociations avec la COVE et les membres de l'aérodrome.

Suite à ce succès, nous continuons à dialoguer avec la COVE qui semble plus ouverte et plus à l'écoute des riverains et plus soucieuse du respect des normes de sécurité et des règlements en vigueur. Nous pensons pouvoir obtenir prochainement la mise en place d'un mur anti-bruit, permettant d'amenuiser les nuisances causées par la chauffe des moteurs. Nous sommes aussi en train de discuter des axes de décollage et d'atterrissage plus respectueux des habitants de la zone concernée, et dont le nombre ne cesse de s'accroître.

Nous avons aussi obtenu de la part de la COVE un engagement quant à une prochaine réunion entre les membres de l'ACSVN et les présidents des associations de l'aérodrome : Vélivole, les Constructeurs Amateurs, les ULM et Ventoux Air Club.

Cependant, les négociations entre notre association, la COVE et les présidents des associations utilisatrices de l'aérodrome sont toujours serrées et nécessitent beaucoup d'énergie de notre part, membres bénévoles de l'ACSVN.

Malgré tout, à ce jour, nous ne baissons pas les bras et avons besoin de toute force vive et bonne volonté sous forme d'actions ou même d'adhésions, afin de continuer à œuvrer pour le bien-être de tous les riverains et/ou personnes concernées par les nuisances.



biocoop

PRODUITS BIO LOCAUX ET DE SAISON

BIOCOOP L'AUZONNE

283, Avenue ND de Santé - 84200 CARPENTRAS

tel : 04.90.60.20.10 - www.biocoopcarpentras.com

NOS HORAIRES :

le lundi : 14h30/19h00 - du mardi au vendredi : 9h00/19h00

le samedi : 9h00/18h30

Pour cela, contactez-nous au

06.63.59.96.93

Laëtitia BÉAL

Secrétaire de l'ACSVN

04.90.63.16.06

Patrick NICOLET

Président de l'ACSVN



EXPERIMENTATION ANIMALE : DES SOUFFRANCES QUI POURRAIENT ETRE EVITEES

LES ANIMAUX PAYENT UN LOURD TRIBUT POUR LA RECHERCHE ET L'EXPERIMENTATION ANIMALE. CHAQUE ANNÉE, EN EUROPE, CE SONT 11,5 MILLIONS D'ANIMAUX QUI SONT SACRIFIÉS, SOUVENT DANS DE GRANDES SOUFFRANCES PHYSIQUES ET MORALES, PARFOIS DURANT PLUSIEURS MOIS. LA FRANCE DÉTIENT LE TRISTE RECORD EUROPÉEN, AVEC 2,2 MILLIONS D'ANIMAUX SACRIFIÉS CHAQUE ANNÉE.

QUELS SONT CES ANIMAUX ET D'OÙ PROVIENNENT-ILS ?

On trouve toutes sortes d'animaux, sauvages et domestiques : primates, rongeurs, chiens, chats, chevaux, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons.

Autrefois, la provenance de ces animaux n'était pas contrôlée, ce qui avait donné naissance à un trafic juteux de pourvoyeurs de laboratoires : braconnage mafieux dans certains pays, chiens ou chats volés, avec oreilles coupées pour supprimer le tatouage, animaux récupérés dans des fourrières ou sur des sites de petites annonces.

Actuellement, en grande partie, ces animaux proviennent d'élevages spécialisés. Pour les chiens, qui sont notamment des beagles, mais aussi des golden retrievers, labradors et bergers allemands, un des principaux élevages se trouve à Mézilles (Yonne). Pour les primates, un élevage se trouve à Niederhausbergen en Alsace, malheureusement il vient de passer sa capacité de 800 à 1.600 animaux. Certains sont encore prélevés à l'île Maurice, ramenés honteusement par Air-France, seule compagnie aérienne de passagers au monde qui se rend complice de ce trafic de primates.

LES RISQUES LIÉS À L'EXPERIMENTATION ANIMALE :

Chaque espèce est un modèle biologique différent. Des remèdes qui réussiront sur un lapin, ne réussiront pas obligatoirement sur un humain, ou sur un chien. Des

LA VOIX DES BÊTES n° 238

Revue de l'association Assistance aux animaux



En 2011, ce sont plus de 11,5 millions de chiens, chats, primates, rongeurs, équidés et autres animaux qui ont perdu la vie dans les laboratoires européens.

maladies sont spécifiques à certaines espèces : le rhume ne tue pas l'humain, alors qu'il est mortel pour le chat, le singe vit très bien avec le virus du sida, etc...

Dans un article de la revue « Nature », parue en mars 2014, le chercheur américain Steve Perrin déclare que plus de 80% des remèdes testés avec succès sur les animaux échouent sur l'homme. Comme le dit le Professeur Claude Reiss, ancien Directeur au CNRS, « l'homme n'est pas un rat de 70 kg, l'expérimentation animale est la préhistoire de la science ». Toujours d'après le Pr Reiss, : « les effets secondaires des médicaments sont la 4ème cause de décès en France », ce qui impliquerait de l'ordre de 20.000 décès par an...

Pourtant, en 2013, une Initiative Citoyenne Européenne « Stop Vivisection », demandait à la Commission Européenne de mettre fin à l'expérimentation animale et de développer les méthodes de substitution, elle avait recueilli plus de 1,2 mil-

lions de signatures, certains d'entre vous l'avaient d'ailleurs signée. Malheureusement, pour le moment, la Commission Européenne n'en a pas tenu compte.

OÙ EN EST-ON AVEC LES MÉTHODES DE SUBSTITUTION ?

Ces méthodes souvent plus fiables, plus rapides et moins onéreuses que la recherche sur animaux, commencent à être très développées à l'étranger. Ainsi sur « La Notice d'Antidote-Europe » de juin 2014, on apprend qu'aux Etats-Unis, 96% des écoles de médecine ont supprimé les expérimentations animales de leurs cursus. Y compris pour la pratique de la chirurgie. Ces méthodes alternatives à la recherche animale sont très variées. Sans entrer dans les détails on peut citer : des modèles anatomiques interactifs en 3D ; la toxicogénomique ; la biologie moléculaire ; les méthodes in vitro et in silico (par informatique) ; par cytotoxicité ; par puce à ADN ; des études cellulaires et moléculaires sur des cellules humaines retirées lors d'opérations ; des reconstitutions artificielles de corps et d'organes humains ou animaux ; etc...

Pour plus de détails, consulter le site : www.antidote-europe.org

Verra-t-on bientôt la fin de l'expérimentation animale ? Pas si sûr: l'animal fait tellement partie des études ancestrales et des élevages «concentrationnaires» en vivent !

Joël LUNEL

Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **10 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique Ventoux-Comtat - Maison des Associations - 35, rue du Collège - 84200 Carpentras**

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail